

AL HIFADH SICAV
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 15 septembre 2008, date de démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de « AL HIFADH SICAV », au 31 décembre 2008.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La date de démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de la société « AL HIFADH SICAV » a été fixée pour le 15 septembre 2008. Néanmoins, et conformément aux dispositions des conventions conclues entre la société et ses gestionnaire, dépositaire et distributeur, l'abonnement journalier des charges a été décompté à partir du 6 juin 2008 (date du dépôt du capital social).

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Adnène ZGHIDI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF AUX CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 205
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec un de ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre du dit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 décembre 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-08	31-déc.-07
Portefeuille-titres	3.1	5 977 906,190	0,000
Obligations et valeurs assimilées		1 065 757,646	0,000
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		4 353 470,574	0,000
Titres des Organismes de Placement Collectif		558 677,970	0,000
Placements monétaires et disponibilités		3 576 077,066	0,000
Placements monétaires	3.3	3 027 581,555	0,000
Disponibilités		548 495,511	0,000
Créances d'exploitation	3.5	32 009,538	0,000
Total Actif		9 585 992,794	0,000
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	18 157,614	0,000
Autres créditeurs divers	3.7	7 313,699	0,000
Total Passif		25 471,313	0,000
Actif net		9 560 521,481	0,000
Capital	3.8	9 470 862,576	0,000
Sommes distribuables	3.9	89 658,905	0,000
Résultat d'exploitation de la période		57 468,228	0,000
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		32 190,677	0,000
Actif net		9 560 521,481	0,000
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 585 992,794	0,000

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er oct. au 31 déc. 2008	Période du 10 juin au 31 déc. 2008
Revenus du portefeuille titres	3.2	47 175,516	49 385,179
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et des valeurs assimilées		10 925,293	12 242,318
Revenus des autres valeurs		36 250,223	37 142,861
Revenus des placements monétaires	3.4	28 596,490	38 958,003
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		0,000	0,000
Revenus des certificats de dépôt		26 015,666	36 290,502
Revenus des Dépôts à Terme		2 265,525	2 265,525
Revenus des comptes à vue		315,299	401,976
Total des revenus des placements		75 772,006	88 343,182
Charges de gestion des placements		(18 157,614)	(21 396,586)
Revenu net des placements		57 614,392	66 946,596
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges		(5 500,602)	(9 478,368)
Résultat d'exploitation		52 113,790	57 468,228
Régularisation du résultat d'exploitation		7 775,200	32 190,677
Sommes distribuables de la période		59 888,990	89 658,905
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 775,200)	(32 190,677)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 197,100)	2 707,610
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		42 232,178	42 973,593
Frais de négociation		(1 860,234)	(3 160,028)
Résultat de la période		91 288,634	99 989,403

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er oct. au 31 déc. 2008	Période du 10 juin au 31 déc. 2008
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		91 288,634	99 989,403
Résultat d'exploitation		52 113,790	57 468,228
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 197,100)	2 707,610
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		42 232,178	42 973,593
Frais de négociation		(1 860,234)	(3 160,028)
Transaction sur capital		4 030 023,995	9 460 532,078
Souscription		17 983 272,197	24 899 859,324
Capital	3.8	17 830 500,000	24 720 900,000
Régularisation des sommes non distribuables		45 395,831	44 993,922
Régularisation des sommes distribuables		107 376,366	133 965,402
Rachat		14 953 248,202	15 439 327,246
Capital		14 807 900,000	15 291 800,000
Régularisation des sommes non distribuables		45 756,036	45 752,521
Régularisation des sommes distribuables		99 592,166	101 774,725
Variation de l'actif net		3 121 312,629	9 560 521,481
Actif net			
En début de période		6 439 217,852	0,000
En fin de période		9 560 521,481	9 560 521,481
Nombre d'actions			
En début de période		64 065	0
En fin de période		94 291	94 291
Valeur liquidative		101,393	101,393
Taux de rendement de la période		0,88%	1,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2008

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3.1 Note sur le portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 5 977 906,190 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2008 en DT	% actif
Titres des OPCVM				
Actions des SICAV	5 270	555 970,360	558 677,970	5,83%
actions SICAV MILLENIUM	0	0,000	0,000	0,00%
actions SICAV FIDELITY	5 270	555 970,360	558 677,970	5,83%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées				
Obligations admises à la cote	16 450	1 039 235,174	1 065 757,646	11,12%
Amen Bank 2006	150	13 604,340	14 223,786	0,15%
ATB 2007/1	750	72 029,760	74 557,809	0,78%
ATL 2007/1	1 330	106 445,486	108 159,901	1,13%
BH 2008	800	80 362,080	83 099,254	0,87%
BTKD 2006	230	13 855,904	13 882,400	0,15%
CIL 2002-3	300	12 082,860	12 627,295	0,13%
CIL 2007-1	300	30 261,060	31 772,622	0,33%
GL 2003-2	2 651	159 804,186	168 043,274	1,75%
TL 2004-1	2 544	51 171,033	53 201,245	0,56%
TL 2006-1	5 660	340 353,600	342 626,656	3,57%
TL SUB 2007	500	40 070,600	41 015,868	0,43%
TLS 2008-1	1 000	100 285,000	102 921,108	1,07%
UTL 2004	200	16 104,960	16 782,583	0,18%
UTL 2005	35	2 804,305	2 843,845	0,03%
Obligations non admises à la cote	0	0,000	0,000	0,00%
Néant				
Titres de créance émis par le Trésor négociables marché financier	4 087	4 197 228,710	4 353 470,574	45,41%
BTA 6,5 - 03/2009 (10 ans)	41	41 199,400	42 934,201	0,45%
BTA 6.75% JUILLET 2017	1 000	1 020 300,000	1 046 042,447	10,91%
BTA 6,75 - 04/2010 (10 ans)	1 014	1 033 138,000	1 072 742,391	11,19%
BTA 6,9 9-05/2022 (15 ans)	728	725 633,310	755 394,121	7,88%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	489	520 833,000	541 893,452	5,65%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	680	707 400,000	741 442,644	7,73%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	135	148 725,000	153 021,318	1,60%
TOTAL		5 792 434,244	5 977 906,190	62,36%

S'agissant du 1er exercice social, toutes les entrées en portefeuille-titres l'ont été au cours de l'exercice 2008 et se détaillent comme suit: :

Acquisitions	Coût d'acquisition En DT
Emprunts sociétés	1 039 235,174
BTA	4 197 228,710
Actions SICAV	16 959 099,191
TOTAL	22 195 563,075

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi:

(Valeurs en Dinars)

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Emprunts sociétés	0,000	0,000	0,000

BTA	0,000	0,000	0,000
Actions SICAV	16 403 128,831	16 446 372,260	43 243,429
TOTAL			43 243,429

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 49 385,179 Dinars au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2007
Dividendes	0,000	0,000
- des Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	49 385,179	0,000
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>12 242,318</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	12 242,318	0,000
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>37 142,861</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	37 142,861	0,000
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	49 385,179	0,000

3.3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 3 027 581,555 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui. En DT	Valeur actuelle En DT	% actif net
Placements monétaires		3 000 000,000	3 027 581,555	31,583
<u>Emetteur STUSID BANK</u>		<u>3 000 000,000</u>	<u>3 027 581,555</u>	31,583
Certificats de dépôt 730J échéance 24/09/2010	1	1 000 000,000	1 012 606,000	10,563
Certificats de dépôt 730J échéance 23/10/2010	1	1 000 000,000	1 008 820,000	10,524
Certificats de dépôt 730J échéance	1	500 000,000	505 481,000	5,273
Dépôt à Terme 92 jours	5	500 000,000	500 674,555	5,223
TOTAL		3 000 000,000	3 027 581,555	31,583

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 38 958,003 DT et représente le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2008 sur les bons de trésor, les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2008
Intérêts des bons de trésor	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	0,000
Intérêts des certificats de dépôt (CD)	36 290,502
Intérêts des dépôts à terme (DAT)	2 265,525

Intérêts des comptes à vue	401,976
TOTAL	38 958,003

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Désignation	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2007
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	29 774,750	0,000
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	1 234,788	0,000
Agios créditeurs à recevoir	1 000,000	0,000
TOTAL	32 009,538	0,000

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Désignation	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2007
Commission distributeurs	6 484,860	0,000
Commission gestionnaire	7 781,835	0,000
Commission dépositaire	3 890,919	0,000
TOTAL	18 157,614	0,000

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 7 313,699 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2007
Redevance CMF	962,761	0,000
Provision jeton de présence	3 426,185	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	2 855,173	0,000
TCL	69,580	0,000
TOTAL	7 313,699	0,000

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial</u>	
Montant	1 000 000,000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	23 720 900,000
Nombre de titres émis	237 209
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	15 291 800,000
Nombre de titres rachetés	152 918
<u>Capital au 31-12-2008</u>	
Montant (en nominal)	9 429 100,000
Sommes non distribuables	41 762,576
Montant du capital au 31/12/2008	9 470 862,576
Nombre de titres	94 291
Nombre d'actionnaires	315

3.9 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2008 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations	Sommes Distribuables
Exercice 2007	0,000	0,000	0,000
Exercice 2008	57 468,228	32 190,677	89 658,905

4. Autres informations

Les données par actions et les ratios pertinents au 31/12/2008 se détaillent ainsi :

4.2.1- Données par action

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des placements	0,937	0,000
Charges de gestion des placements	0,227	0,000
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,710	0,000
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,101	0,000
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,609	0,000
Régularisation du résultat d'exploitation	0,341	0,000
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	0,951	0,000

Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,029	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,456	0,000
Frais de négociation	-0,034	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	0,451	0,000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1,060	0,000
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	0,451	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	-0,008	0,000
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,443	0,000
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	101,393	0,000

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Charges / Actif Net Moyen	0,1615%	0,000
Autres charges / Actif Net Moyen	0,0496%	0,000
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,3005%	0,000

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI" , Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.